

HOME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

Fax 026-928 44 49

E-Mail : intyamon.fr@medico-social.ch

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 30 mai 2013

**Assemblée ordinaire des délégués
du 23 mai 2013 à 19.30 h, au Home à Villars-sous-Mont**

Présidence :

M. Claudio Derada

Présents :

Mme Béatrix Jordan

M. Boris Fringeli

M. Philippe Mercier

M. Edgar Eggen

M. Nicolas Beaud, Directeur

Mme Jacqueline Raboud, secrétaire

M. Pascal Briccafiore, infirmier-chef

Délégués des communes

Haut-Intyamon	M. Patrice Pernet
	M. Jean-Marc Beaud
	M. Romain Castella
	Mme Monique Currat
Bas-Intyamon	M. Jérôme Vallélian
	M. Nicolas Pharisa
Grandvillard	Mme Claudine Castella

Excusés

M. Marc Stauffer, dél. Haut-Intyamon
M. Roland Kaeser, dél. Bas-Intyamon
Mme Ariane Favre, dél. Bas-Intyamon
Mme Marie-Claire Pharisa, dél. Grandvillard

Points traités :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16.05.2012
2. Comptes 2012, rapport de révision et approbation
3. Budget 2014 et approbation
4. Nomination de l'organe de révision
5. Rapport présidentiel
6. Divers
 - présentation de P. Briccafiore

M. le Président ouvre l'assemblée ordinaire des délégués. Cette assemblée a été convoquée par courrier du 19 avril et par insertion dans la Feuille Officielle, conformément aux statuts. Il excuse Mmes Ariane Favre et Marie-Claire Pharisa ainsi que MM. Roland Kaeser et Marc Stauffer.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16.05.2012

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, chaque délégué l'ayant reçu. Il est approuvé à l'unanimité (7 voix sur 7)

2. Comptes 2012, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2012.

Charges d'exploitation : Fr. 6'330'334.15

3 Salaires et frais de personnel

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'038'451.30. Au cpte 3110-Salaires du personnel diplômé, augmentation de Fr. 126'649.05 par rapport à 2011. Le cpte 3112-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'554'856.80, soit une augmentation de Fr. 43'000.- par rapport à 2011. Les fourchettes admises par le Service de la prévoyance social pour la qualification du personnel soignant ont été respectées (max. 38 % pour le tertiaire et secondaire II). La dotation globale en personnel soignant a également été respectée puisque nous avons terminé 2012 avec un manque de 0,02 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'035'404.60. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 281'127.95, au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 636'203.95 et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 118'072.70.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 575'867.85

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 29'329.45 (recherche de personnel pour Fr. 3'888.- et formation du personnel pour Fr. 17'580.-)

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 18'293.90, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

4 Autres charges d'exploitation : Fr. 1'632'987.05

Les coûts liés à la pharmacie de Fr. 134'522.- sont nettement inférieurs au budget. Au cpte 44, la différence entre le budget et le compte est lié aux amortissements supplémentaires qu'il a été possible de réaliser, d'une provision de Fr. 100'000.- pour le renouvellement des équipements et Fr. 390'000.- de provision pour le SPS, correspondant au correctif des comptes en leur faveur sur l'exercice 2012. En effet, le passage à 12 degrés a engendré une grosse inconnue pour le canton au moment de fixer les prix 2012. Nous devons donc provisionner en vue d'un remboursement qui se fera par une diminution des prix des soins en 2014. Le coût des soins doit correspondre aux produits encaissés. Il n'est pas possible de faire un bénéfice ou une perte sur les soins (sauf dépassement de la dotation).

6 Produits d'exploitation : Fr. 6'337'282.66

Au cpte 60, Taxes soins et hébergement résidents, nous avons un total de recettes de Fr. 5'606'744.25. Ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064, soit un résultat positif de Fr. 500'000.- par rapport au budget. Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste très aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Cette bonne surprise est aussi due au correctif des comptes 2010 qui était en notre faveur pour env. Fr. 200'000.-.

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 144'281.-, on relèvera le bon résultat, sans avoir pour autant augmenter les prix.

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 24'614.50 de recettes sont dus à une explosion de la demande de repas à domicile (Fr. 21'324.- à 12.-, soit 1'800 cantines).

M. Beaud lance une appel aux communes qui n'ont pas encore de service de livraison de cantines.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, la différence par rapport à 2011 est due à une recette extraordinaire de Fr. 22'000.- en 2011 qui correspond au remboursement d'une redevance de formation.

Les autres cptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Bénéfice : Fr. 6'948.51

Il n'y a pas de questions sur l'exercice 2012.

Le diagramme d'occupation est présenté sous sa forme à 12 degrés (p. 9 du document).

Ce nouveau système d'évaluation va certainement entraîner une diminution de la dotation en personnel soignant.

M. J.-Marc Beaud demande si cela ne va pas se corriger vers le haut par rapport au vieillissement de la population.

M. Nicolas Beaud répond par la négative car le système ne tient pas compte de l'aspect non LaMal, soit la démence malgré une bonne santé, mais certains établissements vont y gagner et d'autres y perdre. Dans notre EMS on ne pourra pas héberger ce genre de cas de démence, ceci dû à l'emplacement du bâtiment.

M. Beaud conclut que l'exercice 2012 est très bon.

M. Beaud poursuit avec la lecture du bilan qui ne suscite aucune remarque ni question. Il précise qu'il n'y a aucun débiteur douteux à ce jour.

M. le Président Derada remercie M. Beaud pour l'excellente tenue des comptes.

M. le Président procède à la lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Cuennet établi le 26 février 2013.

Il termine en recommandant à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2012.

VOTE : Les comptes 2012 sont acceptés à l'unanimité.

3. Budget 2014 et approbation

M. Beaud rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0 %. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel.

Charges d'exploitation : Fr. 5'897'600.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 4'980'600.-

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'237'200.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'037'850.-, on trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 284'000.-, au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 634'700.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 119'150.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 659'350.-

Au cpte 3800-Autres charges de personnel pour Fr. 25'500.- /recherche de personnel 5'000.-. Pour ce poste, dès lors, on procédera par annonce au lieu de faire usage des agences de placement, mais on aura beaucoup de peine à trouver. M. Beaud est intervenu auprès de l'Etat et la réponse a été de ne pas rentrer en matière sur sa remarque.

La seconde partie est la formation du personnel soignant pour 10'000.-, remboursé par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier 9'000.-.

Au cpte 3900-Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 20'700.-, correspondant au montant versé au pharmacien pour l'assistance pharmaceutique.

Pour les autres charges d'exploitation, le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2012.

6 Produits d'exploitation :5'897'600.-

Au cpte 60, Taxes soins & hébergement résidents, nous avons un total de recettes de 5'182'100.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser avec plus ou moins de précision sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation. Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales pour Fr. 139'700.-, montant lié au forfait journalier de Fr. 7.50 pour les médicaments et l'assistance pharmaceutique versé par les caisses-maladie.

Il n'y a pas de question sur ce budget équilibré.

M. le Président remercie NB pour ses explications.

VOTE : Le budget 2014 est voté à l'unanimité tel que présenté.

4. Nomination de l'organe de révision

M. le Président informe l'assemblée que le comité propose d'attribuer ce nouveau mandat à la Fiduciaire Tinguely d'Avry-sur-Matran pour Fr. 3'000.-/an. D'autres offres ont été demandées : pour une le coût était trop élevée, pour l'autre, le mandat ne l'intéressait que moyennement.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition du comité, soit la Fiduciaire Tinguely.

5. Rapport présidentiel

Depuis la dernière assemblée des délégués, le comité de direction s'est rencontré à cinq reprises, dont une avec le personnel pour traiter des affaires courantes.

En 2012, le comité de direction a traité les problèmes suivants :

- corrosion des conduites ;
- nouvelle dotation et ses conséquences administratives et financières;
- installation du WIFI (le premier résident est connecté à Internet !).

M. le Président cite l'année 2012 comme année durant laquelle deux centenaires sympathiques sont décédées.

Il remercie le comité et les délégués.

6. Divers

M. le Président informe que M. Marc Savary projette d'utiliser les locaux des « Antiquités Echenard ». Il conviendra d'étudier, en temps utiles, ce que les locaux du magasin « Petit marché de l'Intyamou » deviendront.

M. Nicolas Beaud fait un petit rappel des difficultés survenues avec le personnel. En effet, le home de l'Intyamou a été victime de l'Hôpital psychiatrique de Marsens qui est venu sortir 4 personnes dont 2 ICUS depuis 18 mois. Le RSFM propose des conditions de travail meilleures que celles du home. Il est par conséquent difficile de rivaliser. D'autre part, il n'a pas été possible de poursuivre la collaboration avec les deux nouvelles ICUS engagées pour remplacer ces départs. Les équipes ont été passablement déstabilisées par tout ce mouvement..

La parole est donnée à **M. Briccafiore**, qui présente un exposé sur les **indicateurs du Benchmarking 2012**.

Pour un total de 12, M. Briccafiore énumère les indicateurs :

- taux de rotation
- taux d'absence
- formation, perfectionnement
- chutes des résidents
- restriction de la liberté
- escarres
- satisfaction du personnel
- accidents professionnels
- directives anticipées
- poids du linge
- consommation d'énergie
- gestion des améliorations.

10 entrées et 10 décès en 2012

15 résidents ont subi une hospitalisation

Il fait part de la particularité de l'EMS de l'Intyamou quant à la possibilité donnée à chaque résident de garder son médecin-traitant. Ainsi le home collabore avec 13 médecins.

Sur les 12 degrés de dépendance RAI, on constate que les résidents se situent au maximum en classe 8.

Il y a 58 collaborateurs en soins et 19 en exploitation, soit 51 UPT.

Taux d'absence en 2012 : 29 collaborateurs ont eu des absences, dont pour 4 au-delà d'un mois.

Heures de formation : 214 en soins, 15 pour l'exploitation.

Formation suivie : 88 en soins, 19 en exploitation (plusieurs formations par personne)

Les formations libres, par opposition aux formations obligatoires ont un peu de peine à être suivies par le personnel.

On compte entre 90 et 120 chutes de résidents par année, soit un chiffre tout à fait dans la norme.

Seuls 2 résidents ont contractés des escarres.

La collaboration entre les services de l'EMS révèle un score moyen, mais tout à fait dans la norme du Benchmarking.

27'000 kg de linge (lit et vêtements) sont lavés dans la buanderie du home.

4578 m3 eau consommée en 2012

Les améliorations souhaitées ont été apportées. Pour rappel il s'agissait des chariots d'approvisionnement, des plans de travail disponibles au 10 du mois, d'une sauce aux champignons non tolérée par un résident, de la température trop basse d'une chambre due à une valve défectueuse et du système de référent à mettre en place.

Le projet « Soins palliatifs » est en suspens en raison de l'introduction du RAI et du départ de la responsable.

M. Briccafiore ne se dit pas très inquiet de savoir où se situe le Home de l'Intyamon lors des résultats du 6 juin 2013.

Il se met à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Il est remercié de sa présentation intéressante.

M. le Président, après s'être assuré que personne ne demande la parole, clôt l'assemblée en remerciant les participants et en les invitant au verre de l'amitié. La séance est levée à 20.50 h.

La secrétaire
J. Raboud

Le Président
C. Derada